Organisation internationale du Travail

▶ GB.358/INS/4/4

Conseil d'administration

358e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section institutionnelle **INS**

Date: 15 octobre 2026
Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Questions découlant des travaux de la 114e session (2026) de la Conférence internationale du Travail

Examen du fonctionnement de la 114e session et dispositions applicables à la 115e session (2027)

Objet du document

Le présent document rend compte des enseignements tirés de la 114e session de la Conférence internationale du Travail (2026) et détaille les dispositions applicables à la session suivante, notamment un programme de travail et des propositions pour améliorer encore le fonctionnement de la Conférence (voir le projet de décision au paragraphe 61).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Une meilleure gouvernance et un contrôle renforcé (produit B.2: Un appui efficace et efficient à la prise de décisions par les organes directeurs).

Incidences sur le plan des politiques: Une gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune à ce stade.

Suivi nécessaire: Les mesures à prendre dépendront de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des relations et réunions officielles et des services linguistiques (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.356/INS/2/2(Rev.1); GB.355/INS/3/2; GB.355/INS/6.

▶ Table des matières

	Page
Introduction	5
I. Examen du fonctionnement de la 114e session	5
I.1. Points forts	6
I.2. Points devant encore être améliorés	7
II. Dispositions applicables à la 115e session	9
II.1. Lieu et logistique	9
II.2. Travaux préparatoires	11
II.3. Procédures d'accréditation et d'enregistrement	12
II.4. Programme	13
III. Informations préliminaires relatives aux dispositions applicables à la 116e session de la Conférence (2028)	19
Projet de décision	20
Annexe. Tableau récapitulatif du programme de travail provisoire de la 115e session	21

▶ Introduction

1. Le présent document contient trois parties:

I. les enseignements tirés de la 114e session de la Conférence, à la lumière des observations formulées par les mandants à la 357e session du Conseil d'administration (juin 2026) et d'une enquête en ligne;

II. les dispositions qu'il est envisagé d'appliquer à la 115e session (2027) de la Conférence, notamment le programme de travail et des propositions visant à améliorer encore le fonctionnement de la Conférence;

III. des informations préliminaires sur les dispositions applicables à la 116e session (2028), qui doivent être examinées par le Conseil d'administration dès à présent compte tenu de leurs incidences financières.

2. De plus amples informations concernant les dispositions applicables à la 115e session seront présentées au Conseil d'administration à sa 359e session (mars 2027), si nécessaire.

▶ I. Examen du fonctionnement de la 114e session

3. La 114e session de la Conférence internationale du Travail s'est tenue du 1er au 12 juin 2026 au Palais des Nations, au bâtiment du siège de l'OIT et au Centre international de conférences de Genève (CICG), mis à disposition gracieusement par le gouvernement suisse pour pallier le manque d'espace au Palais des Nations dû aux travaux de rénovation en cours. Le Bureau et les mandants lui sont reconnaissants de cette généreuse contribution, qui a rendu possible l'organisation de la session.

4. La participation à la Conférence a continué d'augmenter (tableau 1). Sur les 7 368 délégués accrédités, 5 757 se sont enregistrés. Pour ce qui est des appels répétés du Conseil d'administration invitant tous les groupes à redoubler d'efforts pour atteindre la parité femmes-hommes au sein de leurs délégations, le pourcentage de femmes accréditées a légèrement augmenté, passant de 35,67 pour cent en 2025 à 37,42 pour cent.

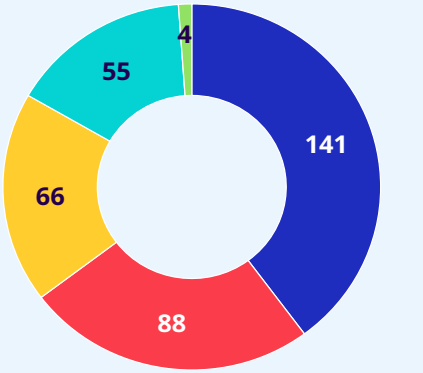
▶ Tableau 1. Nombre d'États Membres et de délégués accrédités (2022-2026)

	2022	2023	2024	2025	2026
États Membres	178	172	174	171	174
Délégués accrédités	4 445	6 095	6 246	6 830	7 368

5. Le nombre de personnes ayant pris la parole lors des séances plénières consacrées à la discussion des rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration est passé de 340 en 2025 à 354. Les orateurs représentaient 156 pays et 55 organisations internationales (intergouvernementales ou non gouvernementales), contre 148 pays et 45 organisations en 2025. La proportion d'oratrices a légèrement augmenté, passant de 23 pour cent en 2025 à 24 pour cent. La figure 1 présente la répartition des orateurs par groupe et par région.

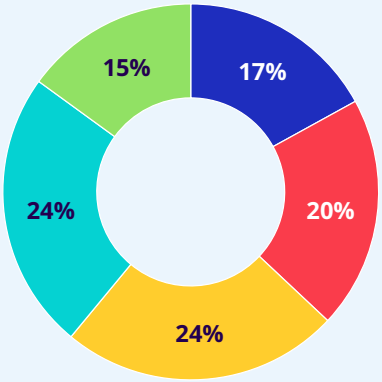
▶ **Figure 1. Orateurs ayant pris la parole pendant la discussion des rapports du Directeur général et de la Présidente du Conseil d'administration**

▶ **Nombre d'orateurs par groupe**



- Gouvernements
- Travailleurs
- Employeurs
- Organisations internationales
- Observateurs

▶ **Pourcentage d'orateurs par région**



- Amériques
- Afrique
- Asie et Pacifique
- Europe et Asie centrale
- Organisations internationales

6. Grâce à la gestion efficace du temps par les membres du bureau de la Conférence et à la coopération des orateurs, qui ont pour la plupart respecté le temps de parole qui leur était imparti, la plénière s'est déroulée sans encombre.

I.1. Points forts

Organisation et logistique

7. À la 357e session (juin 2026) du Conseil d'administration, les mandants se sont dits globalement satisfaits de la manière dont la Conférence avait été gérée, malgré des circonstances particulièrement difficiles du fait que la session se déroulait pour la première fois sur trois sites différents. Les mandants ont estimé que les dispositions prévues pour la 114e session de la Conférence, notamment en matière d'interprétation, de transport et de restauration, avaient été appliquées avec efficacité. Ils ont considéré que le volume d'informations qui leur avaient été communiquées était approprié, et ont apprécié les réunions d'information organisées à leur intention ainsi que les documents explicatifs et les contenus audiovisuels fournis. Certains ont noté que les améliorations apportées au système de gestion des réunions avaient permis de régler les problèmes qui avaient été constatés en 2025, en simplifiant le processus d'accréditation et d'enregistrement, et que la désignation de points focaux avait facilité l'accréditation.

Méthodes de travail et déroulement des travaux au sein des commissions

8. La deuxième discussion de la Commission normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes a été plus fluide que la première, grâce aux enseignements tirés de la session de 2025. Certains mandants ont noté que la présentation d'une version plus courte du projet de convention avait grandement facilité l'adoption de l'instrument, et que les séances d'information d'octobre 2025 et les consultations tripartites informelles d'avril 2026 avaient contribué au bon déroulement de la discussion. Néanmoins, certains aspects des travaux de la commission appellent des améliorations, comme indiqué au paragraphe 14 ci-après.

9. Au sein de la Commission chargée de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, le nombre de séances prolongées a été réduit par rapport aux sessions précédentes, grâce au programme et aux méthodes de travail convenus. Les mandants ont apprécié que les conclusions provisoires leur soient communiquées en temps voulu, mais ils les ont jugées trop longues.

10. En ce qui concerne la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion du programme porteur de changements en faveur de l'égalité des genres au travail, malgré des discussions difficiles, les mandants ont estimé que le texte concis et équilibré des conclusions provisoires que le secrétariat avait soumis au groupe de rédaction avait permis des délibérations ciblées et constructives. Dans les cas où le groupe de rédaction n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les changements proposés au cours de ses discussions, les mandants se sont conformés à la pratique, introduite en 2025, consistant à conserver le texte proposé par le secrétariat dans le projet de conclusions soumis à la plénière de la commission pour examen.

11. Pour les trois commissions techniques, les mandants ont souligné que les compétences d'animation et le discernement des présidents, ainsi que leur capacité à favoriser le dialogue, avaient été cruciaux pour faire progresser les discussions.

I.2. Points devant encore être améliorés

Organisation et logistique

12. Le groupe de l'Afrique a indiqué que les procédures complexes et les longs délais associés à l'obtention des visas constituaient toujours un obstacle majeur à la participation de certaines délégations d'Afrique à la Conférence, et a de nouveau demandé au Bureau de poursuivre activement le dialogue avec les autorités compétentes pour faciliter l'entrée des délégués accrédités sur le territoire suisse. Le Bureau a consulté les autorités compétentes de l'État hôte, qui ont insisté sur la nécessité de planifier les démarches suffisamment tôt et d'assurer une coordination étroite entre toutes les parties concernées. À cet égard, il est particulièrement important que les participants présentent leur demande de visa au moins deux mois à l'avance et que les gouvernements déposent les pouvoirs dans le délai prévu par le Règlement, soit 21 jours avant l'ouverture de la session de la Conférence. De plus amples informations propres à favoriser l'obtention des visas en temps utile seront fournies sur le site Web de la Conférence.

13. En ce qui concerne l'utilisation de trois sites différents, le groupe des travailleurs et le groupe de l'Afrique ont exprimé leur mécontentement quant au fait que certains de leurs membres n'avaient pas pu assister en personne aux réunions de groupe, soit parce que les délégués étaient dispersés sur les trois sites, soit parce qu'il n'y avait plus de places assises dans la salle de réunion. Ils ont estimé qu'il serait préférable que les trois commissions techniques

se réunissent au même endroit. Par ailleurs, les délégués ont déploré le manque de place dans le bâtiment Tempus, qui accueillait les séances plénières consacrées à la discussion des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, en particulier lors des interventions des délégués de haut niveau.

Programme et méthodes de travail

14. Pour ce qui est de la Commission normative, les délégués ont exprimé leur satisfaction d'être parvenus à adopter une convention historique, mais aussi un sentiment global de déception concernant la dernière séance dont ils disposaient pour conclure l'examen du projet de texte. En raison des longues consultations sur les dispositions en suspens qui ont eu lieu en marge de la plénière entre les vice-présidentes employeuse et travailleuse dans le but de favoriser l'émergence d'un consensus au sein de la commission, celle-ci a dû reprendre ses travaux très tard dans la nuit. De ce fait, les membres gouvernementaux n'ont pas eu le temps d'examiner et de commenter les textes convenus par les deux vice-présidentes. Les mandants ont reconnu qu'une telle situation ne devait pas se reproduire. Pour que les gouvernements soient assurés d'être associés aux futures consultations de ce type, le groupe de l'Afrique, appuyé par le représentant du gouvernement de la Barbade, a proposé que les commissions de la Conférence aient un vice-président gouvernemental, à l'instar des réunions techniques de l'OIT, et que le Règlement de la Conférence soit modifié en conséquence.

15. En ce qui concerne la Commission chargée de la discussion récurrente et la Commission chargée de la discussion générale, de nombreux mandants ont trouvé regrettable qu'au lieu de prendre leurs décisions par consensus, les commissions aient dû procéder à un vote, auquel il ne devrait normalement être recouru qu'en dernier recours. Pour ces deux commissions, conformément à une décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 356e session (mars-avril 2026) [1], le Bureau a expérimenté une nouvelle approche pour l'établissement des comptes rendus, consistant à remplacer les rapports contenant le résumé des interventions faites par les délégués par un bref compte rendu incluant les informations essentielles sur la commission concernée, le résultat des votes éventuels et des liens vers les enregistrements de toutes les séances assortis de transcriptions générées automatiquement [2]. À la lumière des observations reçues dans le cadre d'une enquête en ligne, le Bureau a évalué la nouvelle approche et a présenté ses conclusions au Conseil d'administration à la session en cours [3].

16. Le groupe des employeurs a demandé au Bureau de consulter les mandants au sujet de tout événement supplémentaire organisé lors de futures sessions de la Conférence.

[1] GB.356/INS/8/Décision.

[2] ILC.114/Compte rendu nº 4B pour la Commission chargée de la discussion récurrente et ILC.114/Compte rendu nº 6B pour la Commission chargée de la discussion générale.

[3] GB.358/INS/14.

▶ II. Dispositions applicables à la 115e session

17. La 115e session de la Conférence se tiendra du 31 mai au 11 juin 2027. Cette section présente les dispositions applicables à la session et le programme de ses travaux, ainsi que les améliorations proposées sur la base des observations communiquées par les mandants.

II.1. Lieu et logistique

18. Étant donné que les locaux disponibles au Palais des Nations seront les mêmes qu'en 2026, la 115e session de la Conférence se déroulera sur les trois sites qui avaient été retenus pour la 114e session. Les locaux disponibles sur ces trois sites seront répartis comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

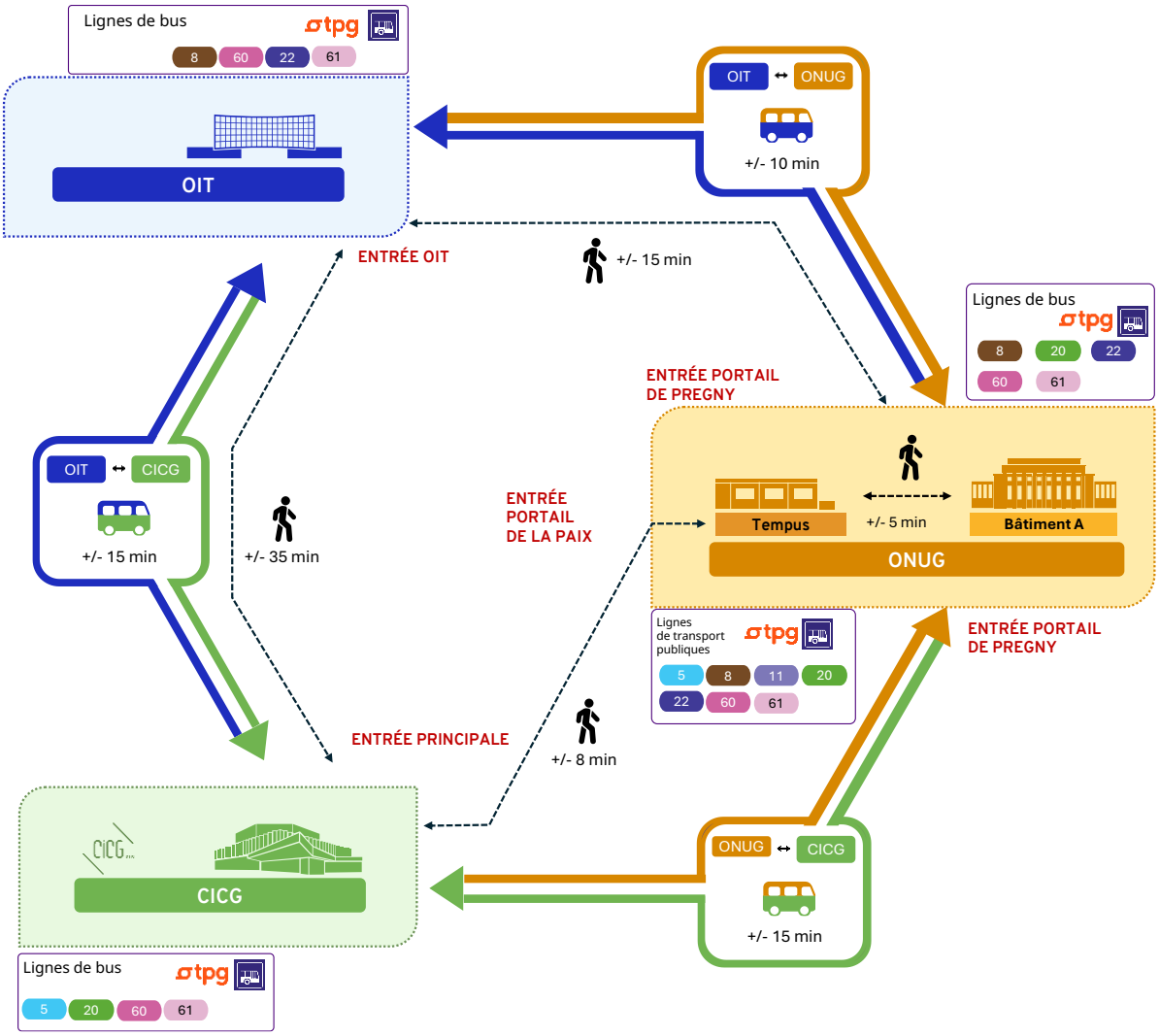
▶ Tableau 2. Répartition des locaux disponibles

Bâtiment du siège de l'OIT: Ensemble de la zone des salles de conférence	• Commission de l'application des normes (CAN) et réunions des groupes de cette commission • Les délégués du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs affectés à la CAN pourront suivre les réunions plénières de leur groupe à distance, afin de ne pas perdre de temps en allant d'un site à l'autre • Commission de vérification des pouvoirs (CVP) • Commission des affaires générales (CAG) • Commission des finances (CF) • Conseil d'administration
Palais des Nations (ONUG): Salle des Assemblées, salles de réunion, bureaux dans le bâtiment A et dans le bâtiment provisoire adjacent «Tempus»	• Toutes les séances plénières dans la Salle des Assemblées • Commission chargée de la discussion générale (CDG) ou Commission chargée de la discussion récurrente (CDR) dans le bâtiment «Tempus» • Réunions des groupes de la CDG/CDR dans le bâtiment «Tempus» et dans d'autres salles du bâtiment A • Les délégués du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs affectés à la CDG/CDR pourront suivre les réunions plénières de leur groupe à distance, afin de ne pas perdre de temps en allant d'un site à l'autre • Réunions du groupe gouvernemental et des groupes régionaux (autres salles du bâtiment A)
Centre international de conférences de Genève (CICG): Toutes les salles de réunion et tous les espaces de bureau	• Commission normative (CN) et réunions des groupes de cette commission • Commission chargée de la discussion récurrente (CDR) ou Commission chargée de la discussion générale (CDG) et réunions des groupes de cette commission • Réunions plénières du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs • Les délégués du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs affectés à la CN et à la CDR/CDG pourront assister aux réunions plénières de leur groupe qui se tiendront sur place

19. Ces dispositions visent à garantir que toutes les délégations continuent de participer pleinement à la Conférence, tout en perturbant le moins possible les travaux de celle-ci. En raison des contraintes qui persistent en termes de locaux disponibles, les trois commissions techniques ne pourront pas être accueillies sur le même site. Les délégués employeurs et travailleurs dont la commission siègera dans un bâtiment différent de celui où se tiendront les réunions de leur groupe pourront participer à ces réunions en ligne. La participation des délégations à la plénière de la Conférence intégralement en présentiel sera possible étant donné que toutes les séances plénières se tiendront dans la salle des Assemblées.

20. Un service de navettes sera de nouveau assuré entre le siège de l'OIT et le Palais des Nations, entre le siège de l'OIT et le CICG, et entre le Palais des Nations et le CICG. Des navettes partiront régulièrement de chaque site et suivront des itinéraires précis (indiqués sur la figure 2 ci-dessous) afin de réduire le temps de trajet. Par ailleurs, le temps de marche moyen entre le bâtiment du CICG et le Palais des Nations est d'environ dix minutes, ce qui permettra aux délégués de se rendre rapidement d'un site à l'autre. Un service de transport adapté sera assuré pour les délégués en situation de handicap, le cas échéant.

▶ Figure 2. Trajets entre les trois sites



21. Un service de restauration sera assuré sur chacun des trois sites. Compte tenu des travaux de rénovation en cours dans le bâtiment de l'OIT et au Palais des Nations, les délégués sont invités à utiliser les infrastructures de restauration disponibles sur le site où se réunit la commission à laquelle ils participent afin d'éviter les encombrements pendant les pauses-déjeuner et de réduire les temps de trajet.

22. La 115e session se déroulera entièrement en présentiel; elle pourra être suivie à distance selon les modalités suivantes:

- les séances plénières seront retransmises sur le site Web de la Conférence; les délégués qui ne pourront pas être sur place pour prononcer leur déclaration pourront le faire au moyen d'une vidéo enregistrée au préalable;
- les travaux des commissions pourront être suivis à distance par les participants, mais sans la possibilité de prendre la parole; aucune connexion à distance n'est prévue pour les groupes de rédaction ou le Comité de rédaction;
- en ce qui concerne les réunions du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui auront lieu au CICG, la participation à distance sera possible pour les délégués des employeurs et des travailleurs affectés à des commissions siégeant dans d'autres bâtiments.

23. Conformément à la pratique établie, le Bureau fournira des services d'interprétation dans toutes les langues concernées, sur la base du programme de travail, jusqu'à 22 heures au plus tard, sauf circonstances exceptionnelles. Ces dispositions ayant un coût élevé, il est essentiel que le programme prévu soit strictement respecté.

II.2. Travaux préparatoires

A. Nomination anticipée des présidents de commission

24. Le Bureau entreprendra en novembre 2026 des démarches en vue de la nomination des membres du bureau de la Conférence et des bureaux des commissions afin que les noms des candidats lui soient transmis au plus tard en mars 2027. La communication envoyée aux coordonnateurs régionaux contient des précisions sur les tâches dévolues aux présidents des commissions, les aptitudes requises et le profil recherché, ainsi que les compétences demandées par les membres du Conseil d'administration, notamment posséder une expérience de la conduite de négociations tripartites et de solides compétences en matière de communication et de recherche du consensus.

B. Consultations et diffusion d'informations en temps voulu

25. Compte tenu des retours positifs reçus à propos des séances d'information tenues avant la Conférence, le Bureau continuera d'organiser des séances distinctes sur les questions pratiques et sur les questions de fond, sous forme hybride afin de permettre la participation des délégués gouvernementaux ne se trouvant pas à Genève, en particulier des experts des capitales appelés à prendre part aux travaux des commissions. Les gouvernements sont encouragés à veiller à ce que les informations relatives à ces séances d'information soient communiquées à tous les délégués concernés.

26. Les séances d'information organisées en amont de la Conférence, qui seront enregistrées en vue de leur éventuelle mise à disposition ultérieure, porteront notamment sur:

- les aspects pratiques liés aux différents lieux de réunion;
- les procédures d'accréditation et d'enregistrement;
- les règles et procédures applicables au vote, notamment au vote électronique en séance plénière;
- la procédure à suivre pour être inscrit sur la liste des orateurs souhaitant faire une déclaration en séance plénière de la Conférence;
- la procédure à suivre pour s'enregistrer auprès des commissions techniques;
- les programmes et méthodes de travail des commissions techniques, notamment la procédure de soumission des amendements et les règles applicables à l'examen des amendements.

27. Les points proposés en vue de la discussion récurrente et de la discussion générale seront préparés en consultation avec les trois groupes de mandants après la publication des rapports d'information correspondants à la fin du mois de mars 2027 puis publiés sur le site Web de la Conférence en vue de leur adoption par les commissions concernées à leur première séance.

28. Afin de garantir que tous les délégués gouvernementaux sont informés des aspects importants de la procédure, des séances d'information supplémentaires consacrées à la soumission des amendements et aux procédures de vote pourront être organisées pendant la Conférence. Le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs organiseront des séances similaires à l'intention du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

29. La lettre de convocation sera envoyée début février 2027. Conformément à la pratique suivie précédemment, le Bureau commencera dès que possible à publier des informations sur le site Web de la Conférence et les mettra régulièrement à jour au cours de la période précédant la session. Chaque commission technique aura sa propre page Web, et les informations essentielles disponibles sur le site Web seront récapitulées dans le Guide de la Conférence, qui sera publié avant l'ouverture de la session.

II.3. Procédures d'accréditation et d'enregistrement

30. Les accréditations continueront d'être traitées par des points focaux désignés pour servir de principaux intermédiaires entre l'OIT et les délégations tripartites nationales, les observateurs, les organisations internationales et les organisations internationales non gouvernementales invités à participer à la Conférence. La date limite pour la présentation des pouvoirs est fixée au **10 mai 2027**. Les liens permettant aux points focaux de procéder aux enregistrements seront envoyés à tous les États Membres, par l'intermédiaire de leur mission permanente à Genève ou directement à leur capitale, ainsi qu'aux autres participants invités, au cours de la semaine du **26 avril 2027**.

31. Comme les années précédentes, le personnel des missions permanentes pourra retirer les badges de tous les délégués gouvernementaux en leur nom, sous réserve d'avoir les autorisations nécessaires. Les dispositions ci-après, qui ont reçu un accueil favorable, seront maintenues:

a) un guichet prioritaire sera mis en place pour les délégués qui auront effectué eux-mêmes leur enregistrement en ligne;

b) des guichets seront réservés au retrait des badges par procuration;

c) le bureau d'enregistrement ouvrira dès le jeudi précédant l'ouverture de la Conférence (27 mai 2027), et restera ouvert les samedis et dimanches pendant toute la durée de la session, pour les délégués arrivant le week-end.

32. Afin de pouvoir exercer leurs droits de vote et de participation, tous les délégués doivent être accrédités et s'être enregistrés en retirant leur badge pour la Conférence bien avant les votes, y compris les délégués en poste à Genève qui sont déjà en possession d'un badge permanent de l'ONU ou du Bureau international du Travail.

II.4. Programme

33. Outre les questions à l'ordre du jour énumérées dans le tableau 3 ci-dessous, le programme de la 115e session de la Conférence comprend l'élection des membres du Conseil d'administration pour le mandat allant de 2027 à 2030.

▶ Tableau 3. Questions à l'ordre du jour et commissions chargées de leur examen

Question à l'ordre du jour		Pour examen par
Questions inscrites d'office		
I.	Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	Conférence en séance plénière
II.	Projet de programme et de budget pour 2028-29 et autres questions	Commission des finances
III.	Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations	Commission de l'application des normes
Questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration ou la Conférence internationale du Travail		
IV.	Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale)	Commission chargée de la discussion récurrente
V.	Regroupement des instruments concernant les dangers chimiques (action normative, première discussion)	Commission normative
VI.	Exploiter tout le potentiel des technologies pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, des niveaux de productivité plus élevés et le travail décent pour tous: une voie vers la justice sociale (discussion générale)	Commission chargée de la discussion générale
VII.	Résolution concernant le langage genré et les autres termes et références inappropriés dans les normes internationales du travail	Commission des affaires générales

A. Élections au Conseil d'administration (2027-2030)

34. Conformément à l'article 7 de la Constitution de l'OIT, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans, de sorte que le mandat des membres actuels arrivera à expiration en juin 2027. Il sera procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration pour la période 2027-2030 à la 115e session de la Conférence, par un vote à bulletin secret qui aura lieu au sein de chacun des trois collèges électoraux: le collège électoral gouvernemental, le collège électoral des employeurs et le collège électoral des travailleurs. Afin que les trois collèges électoraux puissent bénéficier de l'appui juridique et technique nécessaire, il est proposé de les convoquer à tour de rôle, pendant la deuxième partie de la première semaine de la session et au début de la seconde.

35. Conformément à l'article 56 du Règlement de la Conférence, la date limite de présentation des candidatures est fixée au mercredi 2 juin (troisième jour de la session). Il est donc proposé que le collège électoral gouvernemental se réunisse le vendredi 4 juin dans l'après-midi et que les collèges électoraux des employeurs et des travailleurs se réunissent le lundi 7 juin. Étant donné que le mandat des membres du Conseil d'administration pour la période 2027-2030 prendra effet le samedi 12 juin, à la 360e session du Conseil, ce calendrier permettra de faire en sorte que le Bureau dispose de suffisamment de temps pour envoyer les lettres de convocation aux nouveaux membres et pour mener à bien les préparatifs de la session.

36. Les résultats des votes des trois collèges électoraux seront d'abord annoncés dans chaque collège concerné. Un rapport sera établi pour être communiqué à la Conférence et déposé aux archives du Bureau, conformément à l'article 57, paragraphe 5 du Règlement.

37. Une note d'information concernant le déroulement des élections et la procédure à suivre pour garantir la répartition régionale des sièges des membres titulaires et des membres adjoints au sein du collège électoral gouvernemental, conformément à l'article 54, paragraphe 4 du Règlement, sera communiquée en janvier 2027 aux gouvernements par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux. Des séances d'information seront organisées à l'intention des groupes régionaux avant le début de la session de la Conférence.

B. Plénière

38. Les séances plénières de la Conférence se dérouleront en quatre temps: i) séance d'ouverture; ii) discussion des rapports respectifs du Directeur général (y compris l'annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés) et du Président du Conseil d'administration; iii) adoption des documents finaux des commissions; iv) séance de clôture. Il n'y aura pas de séance plénière le samedi 5 juin.

39. À sa **séance d'ouverture**, le lundi 31 mai, la Conférence élira les membres de son bureau, constituera ses commissions, adoptera son programme de travail et prendra toute autre décision requise pour pouvoir débuter ses travaux, notamment quant à la suspension de certaines dispositions du Règlement. Elle pourrait ainsi être amenée à renouveler la décision de suspendre l'application de certaines dispositions du Règlement dans la mesure nécessaire pour appliquer la Résolution concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'OIT, qu'elle a adoptée à sa 113e session (2025) [4]. Le renouvellement de la suspension pour la 115e session de la Conférence serait recommandé par les membres du bureau de la Conférence. Pour éviter que la Conférence

[4] Des mesures de suspension de cette nature ont été adoptées pour la 114e session (2026) (voir ILC.114/D.1).

ne doive renouveler la suspension à chacune de ses sessions, le Conseil d'administration pourrait examiner, à sa 359e session (mars 2027), un amendement au Règlement consistant à joindre à ce dernier une annexe dans laquelle seraient consignés les droits de participation de la Palestine tels qu'énoncés dans la résolution de 2025 [5].

40. Comme le veut l'usage, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général s'adresseront à la Conférence, de même que les présidents du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les commissions commenceront leurs travaux le même jour, à 15 h 30.

41. La discussion du **rapport du Directeur général** et du **rapport du Président du Conseil d'administration** pour la **période allant de juin 2026 à juin 2027** débutera le mercredi 2 juin et s'achèvera le mercredi 9 juin. Ainsi, onze séances au moins pourront y être consacrées, au cours desquelles le temps de parole sera limité à 5 minutes par déclaration.

▶ Tableau 4. Calendrier pour l'examen des rapports et documents finaux des commissions

Date	Commission	Documents finaux attendus
Jeudi 3 juin	Commission des affaires générales	• Résolution concernant le langage genré et d'autres termes et références inappropriés utilisés dans des normes internationales du travail
Mardi 8 juin	Commission des finances	• Programme et budget pour 2028-29 • Résolutions
Jeudi 10 juin	Commission de vérification des pouvoirs	• Deuxième rapport de la Commission
	Commission chargée de la discussion récurrente	• Résolution et conclusions
	Commission chargée de la discussion générale	• Résolution et conclusions
Vendredi 11 juin	Commission normative	• Conclusions et résolution
	Commission de l'application des normes	• Rapport de la Commission

42. De même qu'aux sessions précédentes, les temps de parole suivants s'appliqueront afin de faire en sorte que les documents finaux des commissions techniques et de la Commission de l'application des normes soient adoptés dans les 90 minutes imparties:

- président et rapporteur de la commission: 15 minutes au total;
- vice-présidents employeur et travailleur de chaque commission: 10 minutes chacun;
- représentants des groupes régionaux: 5 minutes chacun;
- délégués s'exprimant à titre individuel: 2 minutes chacun.

43. La **cérémonie de clôture** aura lieu, comme en 2026, à la fin de la séance du matin le vendredi 11 juin. Les membres du bureau de la Conférence et le Directeur général prononceront leurs déclarations de clôture.

[5] À sa 352e session (octobre-novembre 2024), le Conseil d'administration a décidé d'examiner en temps utile la nécessité de modifier les règlements pertinents afin de les mettre en conformité avec sa décision concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'OIT (voir GB.352/PV, paragr. 489 *e)*).

C. Manifestations de haut niveau et événements organisés en marge de la Conférence

44. La **Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants** pourrait être célébrée le mercredi 9 juin.

45. Le **segment de haut niveau** se tiendra le jeudi 10 juin; il sera consacré à la Coalition mondiale pour la justice sociale. Le programme provisoire est le suivant:

- Matin: réunions des partenaires, qui se tiendront au BIT;
- Après-midi: séance plénière avec la participation des chefs d'État, qui se tiendra dans la Salle des Assemblées.

D. Commissions

Commissions permanentes

46. La **Commission des finances** examinera le projet de programme et de budget pour 2028-29, l'état de recouvrement des contributions des États Membres, le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année 2026, ainsi que toutes autres questions financières et administratives que le Conseil d'administration aura pu décider de porter à son attention. Il est prévu qu'elle se réunisse le mardi 1er juin, le matin et l'après-midi, et le jeudi 3 juin, le matin. Elle présentera son rapport en séance plénière le mardi 8 juin. Toutefois, si elle reçoit une demande de restitution du droit de vote d'un État Membre en retard dans le paiement de ses contributions, elle présentera un premier rapport en séance plénière le jeudi 3 juin afin que la Conférence se prononce sur la demande et que l'État Membre concerné soit en mesure de prendre part aux votes prévus les 4, 7 et 8 juin (voir section E ci-après).

47. La **Commission de vérification des pouvoirs**, qui est composée d'un délégué gouvernemental, d'un délégué des employeurs et d'un délégué des travailleurs, se réunit dans le cadre de séances privées et veille à ce que l'un des principes fondateurs de l'OIT, le tripartisme, et son corollaire, l'autonomie de chacun des groupes de mandants (à savoir le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs) soient dûment respectés. Depuis 2023, les groupes sont encouragés à désigner un suppléant pour leur membre respectif afin d'assurer la continuité des travaux de la commission [6].

48. La **Commission des affaires générales** examinera le projet de résolution concernant le langage genré et d'autres termes et références inappropriés utilisés dans des normes internationales du travail. Elle devrait se réunir l'après-midi du lundi 31 mai et présenter son rapport en séance plénière le jeudi 3 juin.

49. La **Commission de l'application des normes** examinera 24 cas individuels. Elle mènera ses travaux selon son programme habituel, de l'après-midi du lundi 31 mai au matin du jeudi 10 juin inclus, à raison de trois séances par jour du 1er au 9 juin. Tout ajustement de ses méthodes de travail sera décidé dans le cadre des consultations tripartites informelles qui seront organisées après la 359e session (mars 2027) du Conseil d'administration.

[6] GB.346/INS/3/4, paragr. 21.

Commissions techniques

50. Les trois commissions techniques devraient tenir leur première séance l'après-midi du lundi 31 mai et achever leurs travaux au plus tard le mercredi 9 juin, à l'exception de la Commission normative, qui devrait conclure les siens le jeudi 10 juin. Le programme de travail récapitulatif figurant dans l'annexe, qui a été établi sur la base de la pratique antérieure et tient compte des conséquences de la tenue de la Conférence sur plusieurs sites, revêt un caractère indicatif et sera affiné au cours de l'année 2027, après consultation du bureau de chaque commission.

51. La **Commission normative sur les dangers chimiques** procédera à sa première discussion en vue d'adopter des conclusions qu'elle soumettra à la plénière de la Conférence pour adoption. Le programme de travail proposé est conçu de façon à ce qu'elle puisse utiliser au mieux le temps qui lui est imparti pour s'acquitter de son mandat, sur la base des enseignements tirés des premières discussions normatives tenues ces dernières années:

- lundi 31 mai: soumission de la première série d'amendements aux conclusions proposées et première séance, consacrée au débat général. La soumission des amendements se poursuivra tous les jours de la première semaine jusqu'au vendredi 4 juin;
- du mardi 1er au jeudi 3 juin, le samedi 5 juin, le lundi 7 juin et le mardi 8 juin: trois séances par jour (matin, après-midi et soir jusqu'à 21 h 30) consacrées à l'examen des amendements;
- vendredi 4 et mercredi 9 juin: deux séances par jour consacrées à l'examen des amendements;
- jeudi 10 juin: dernière séance consacrée à l'adoption du texte définitif des conclusions proposées [7], tel que revu par le Comité de rédaction (voir l'encadré 1 ci-dessous), avant la présentation des remarques finales.

▶ Encadré 1. Comité de rédaction (article 9 du Règlement)

La Conférence constitue un Comité de rédaction afin de revoir la formulation de tout instrument qui lui est soumis et d'assurer la concordance entre les textes dudit instrument dans les trois langues officielles de la Conférence. En outre, le Comité de rédaction émet des avis sur les questions d'ordre rédactionnel que la Conférence, ou une commission, peut lui soumettre au cours de l'examen de tout instrument de ce type.

Composition: jusqu'à trois délégués ou conseillers techniques pour chacun des trois groupes de mandants – gouvernements, employeurs et travailleurs –, le rapporteur de la commission normative et le Conseiller juridique de la Conférence. Les membres du Comité de rédaction doivent, dans la mesure du possible, connaître les langues officielles de la Conférence et sont assistés par des fonctionnaires du secrétariat.

Date limite pour la transmission des désignations au secrétariat de la Commission normative sur les dangers chimiques: deuxième jour de la session (mardi 1er juin).

Réunions: Le Comité de rédaction se réunira aux dates et heures qui seront fixées en fonction des progrès réalisés par la commission normative dans l'examen des amendements aux conclusions proposées. Le Comité de rédaction se réunit habituellement après les séances du soir de la commission et aucune connexion à distance n'est prévue.

[7] Voir l'article 46, paragraphe 4, du *Règlement de la Conférence internationale du Travail*. Des précisions concernant le Comité de rédaction sont fournies dans l'encadré 1.

52. En réponse aux demandes récurrentes des mandants tendant à ce que des solutions soient examinées pour éviter que le Comité de rédaction ne poursuive ses travaux tard dans la nuit, le programme de travail exposé ci-dessus ne prévoit pas de séances du soir le vendredi 4 juin et le mercredi 9 juin, afin que les réunions du comité susceptibles d'avoir lieu ces jours-là puissent débuter aux alentours de 19 h 30. Toutefois, si l'examen des amendements aux conclusions proposées n'a pas suffisamment avancé au jeudi 3 juin, il pourrait être nécessaire d'ajouter une séance du soir le vendredi, ce qui aurait pour effet de retarder le début de la réunion du comité. S'il s'avérait impossible d'éviter la tenue de séances du soir, quel que soit le jour, une autre solution visant à éviter, autant que faire se peut, que le Comité de rédaction poursuive ses travaux tard dans la nuit consisterait à organiser des réunions supplémentaires le matin ou à l'heure du déjeuner au cours de la deuxième semaine, comme suggéré dans des documents antérieurs examinés par le Conseil d'administration [8].

53. Le programme de travail proposé pour la **Commission chargée de la discussion récurrente sur la sécurité sociale** et la **Commission chargée de la discussion générale sur la question intitulée «Exploiter tout le potentiel des technologies pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, des niveaux de productivité plus élevés et le travail décent pour tous: une voie vers la justice sociale»** est le suivant:

- lundi 31 mai (après-midi) et mardi 1er juin: débat général sur les points soumis en vue de la discussion;
- mercredi 2 juin (soirée): distribution aux groupes des conclusions provisoires établies par le secrétariat;
- jeudi 3 et vendredi 4 juin: réunion du groupe de rédaction pour préparer le projet de conclusions;
- samedi 5 juin: soumission des amendements au projet de conclusions;
- du lundi 7 au mercredi 9 juin: examen des amendements en séance plénière de la commission. Les deux commissions doivent achever leurs travaux le 9 juin pour pouvoir en soumettre le résultat à la Conférence l'après-midi du jeudi 10 juin.

▶ Encadré 2. Pratique en vigueur concernant le fonctionnement des groupes de rédaction chargés d'élaborer les projets de conclusions au sein des commissions chargées de la discussion récurrente et de la discussion générale

Composition: huit membres issus de chacun des trois groupes de mandants; chaque membre peut être accompagné d'un conseiller technique.

Date limite pour la transmission des désignations au secrétariat de la commission: le deuxième jour de la session (mardi 1er juin).

Langues de travail:

- Le texte des conclusions provisoires est fourni par le secrétariat en anglais, en français et en espagnol avant le début des travaux du groupe de rédaction.
- Pendant ses séances, des services d'interprétation sont assurés dans les trois langues.
- Le groupe de rédaction travaille à partir de la version anglaise du texte, la seule qui sera affichée pendant ses séances.

[8] GB.353/INS/2/2(Rev.1), paragr. 47 et 51.

54. Dans le cadre des efforts constamment déployés pour éviter que les séances des groupes de rédaction se prolongent extrêmement tard, après minuit, il est proposé de fixer la fin des séances du soir à 22 heures au plus tard.

E. Vote

55. En dehors des élections au Conseil d'administration, le Projet de programme et de budget pour 2028-29 est la seule question devant faire l'objet d'un vote en séance plénière à la 115e session de la Conférence. Si un État Membre en retard dans le paiement de ses contributions soumet une demande en vue de recouvrer son droit de vote, la Conférence devra mettre cette demande aux voix (voir paragraphe 46 ci-dessus).

56. Outre l'organisation de séances d'information avant la session et la mise à disposition de tutoriels en ligne, le Bureau fournira tous les conseils et informations nécessaires avant et pendant les votes. Seuls les délégués qui auront été enregistrés comme présents à la session de la Conférence après avoir retiré leur badge d'identification pourront voter et seront comptabilisés aux fins de la détermination du quorum requis, conformément à l'article 22, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence.

57. Au sein des commissions techniques, les votes se font en principe à main levée. Dans les cas prévus par le Règlement, il sera procédé à un vote par appel nominal.

▶ III. Informations préliminaires relatives aux dispositions applicables à la 116e session de la Conférence (2028)

58. Le Bureau a été informé que les travaux de rénovation du Palais des Nations ne seraient probablement pas achevés d'ici à juin 2028, ce qui signifie que, au cours des deux prochaines années, il devra composer avec les mêmes contraintes d'espace qu'en 2026. Les autres espaces du CICG mis à disposition par les autorités suisses feront également l'objet d'importants travaux de rénovation en 2028 et ne seront donc pas disponibles pour la 116e session de la Conférence.

59. Par conséquent, le Bureau examine d'autres solutions, à savoir:

a) trouver des espaces de réunion disponibles au sein d'organisations voisines, ce qui suppose la tenue de la session de la Conférence sur quatre sites différents – l'OIT, le Palais des Nations et deux autres sites –, aucune autre organisation n'étant en mesure de mettre à disposition un seul lieu pouvant accueillir deux commissions techniques;

b) réexaminer la possibilité de louer des espaces au Centre de congrès «Palexpo» pour deux commissions techniques (y compris les réunions des groupes de ces commissions), sachant que, lors de la discussion consacrée aux propositions de programme et de budget pour 2026-27, il avait été exclu d'y tenir l'intégralité de la Conférence en raison des coûts élevés que cela entraînerait [9]. Les coûts supplémentaires qu'entraînerait la location d'espaces pour deux commissions techniques sont estimés à 4 000 000 CHF.

[9] GB.353/PV, paragr. 860 à 944; GB.353/PFA/1/1.

60. Compte tenu de ces contraintes logistiques et des dépenses qui en découlent, et étant donné que la question à inscrire à l'ordre du jour de la session de 2028 aux fins d'une discussion générale reste à déterminer et qu'il sera extrêmement difficile de trouver des espaces pouvant accueillir trois commissions techniques, une autre possibilité consisterait, à titre exceptionnel, à réduire l'ordre du jour de la 116e session, qui ne comprendrait alors que deux discussions sur des questions techniques – la deuxième discussion normative concernant le regroupement des instruments sur les dangers chimiques et la discussion récurrente sur l'emploi – et ne prévoirait pas de discussion générale [10]. Le Bureau pourrait ainsi organiser les travaux des différentes commissions sur trois sites distincts, sans coûts supplémentaires importants. Si la situation venait à s'améliorer en ce qui concerne la disponibilité des locaux, le Bureau en informera le Conseil d'administration à sa session de mars 2027, à laquelle celui-ci devra prendre une décision définitive quant à l'inscription d'une question technique supplémentaire à l'ordre du jour de la 116e session.

▶ Projet de décision

61. **Le Conseil d'administration:**

a) **prie le Bureau de prendre les mesures de suivi nécessaires aux fins des dispositions applicables à la 115e session de la Conférence internationale du Travail, en se fondant sur les orientations formulées au regard des enseignements tirés de la 114e session;**

b) **approuve le programme de travail proposé pour la 115e session de la Conférence qui figure dans le document GB.358/INS/4/4, sous réserve des modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter jusqu'à son adoption par la Conférence à la séance d'ouverture de la session.**

[10] Voir GB.358/INS/3, tableau figurant sous le paragraphe 17.

▶ Annexe

Tableau récapitulatif du programme de travail provisoire de la 115e session

	Lieu	Dim 30	Lundi 31		Mardi 1er		Mercredi 2		Jeudi 3		Vendredi 4		Samedi 5		Lundi 7		Mardi 8		Mercredi 9		Jeudi 10		Vendredi 11		Samedi 12	
			matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi		
Réunion préparatoires des groupes **- Employeurs** **- Travailleurs**	ILO CICG	▲ ▲																								
Séances plénières	ONUG		Ouverture				Discussion des rapports du DG et du Président du Conseil d'administration								Discussion des rapports du DG et du Président du Conseil d'administration						**Segment de haut niveau**		Clôture			
- Adoption des documents finaux des commissions									▲								▲					▲	▲			
- Votes									▲								▲									
Élection des membres du Conseil d'administration	ONUG CICG											▲			▲	▲										
Commission de vérification des pouvoirs (CVP)	OIT		**Selon les besoins**																							
Commission des affaires générales (CAG)	OIT			▲																						
Commission des finances (CF)	OIT				▲	▲			▲																	
Commission de l'application des normes (CAN)	OIT			▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲					
Commission normative sur les dangers chimiques (CN)	CICG			A ▲	▲	A ▲	▲	A ▲	▲	A ▲	▲	A ▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲				
Commission chargée de la discussion récurrente sur la sécurité sociale (CDR)	**À confirmer**			▲	▲	▲			**Groupe de rédaction**				**A**		▲	▲	▲	▲	▲							
Commission chargée de la discussion générale sur la question intitulée «Exploiter tout le potentiel des technologies pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, des niveaux de productivité plus élevés et le travail décent pour tous: une voie vers la justice sociale» (CDG)	**À confirmer**			▲	▲	▲			**Groupe de rédaction**				**A**		▲	▲	▲	▲	▲							
Conseil d'administration	OIT			**359 *bis***																					**360**	

▲▲ En cas de demande de restitution du droit de vote, la Commission des finances devra soumettre un premier rapport le jeudi 3 juin, afin que la Conférence puisse approuver cette demande en la mettant aux voix et que l'État Membre concerné puisse participer aux votes prévus les 4, 7 et 8 juin.

▲ Vote sur l'adoption du programme et budget pour 2028-29. ▲ Adoption des rapports et des documents finaux des commissions en plénière.

▲ Séances des commissions. **A** Soumission d'amendements aux documents examinés par les commissions.

ONUG Office des Nations Unies à Genève - Palais des Nations. CICG Centre international de conférences de Genève

Élection des membres du Conseil d'administration

▲ Collège électoral gouvernemental ▲ Collège électoral des employeurs ▲ Collège électoral des travailleurs